



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



## Rapport de la dixième réunion du Comité permanent

Buenos Aires, Argentine, 16-17 et 24 janvier 1994

(préparé par le Secrétariat)

### Remarques liminaires du Président et du Secrétariat

1. Le Président a ouvert la réunion en notant son importance en tant que dernière occasion pour le Comité de se réunir avant la conférence de juin 1994, à part une brève séance à Nairobi. Tous les membres régionaux étaient présents ainsi que des observateurs représentant quelques Parties. La liste des participants figure à l'Annexe 1. Le Président et le Coordinateur ont remercié le Gouvernement argentin pour les excellentes dispositions prises pour l'organisation de la réunion – la première qui ait eu lieu hors d'Europe – et pour le déjeuner offert au Comité par Madame María Julia Alsogaray, Secrétaire pour les Ressources naturelles et l'Environnement.

2. Après la série habituelle d'allocutions d'introduction, la réunion a procédé à l'examen de l'ordre du jour provisoire. Le Comité a été informé que l'exposé de l'UICN (point 11 de l'ordre du jour) n'aurait pas lieu comme prévu. En outre, comme la deuxième moitié du document sur la Stratégie pour le futur développement de la Convention (document CMS/StC.10/9) n'était pas encore disponible pour diffusion, il a été décidé que le Comité se réunirait à nouveau le 24 janvier pour examiner le document dans sa totalité. Enfin, il a été décidé de modifier l'ordre dans lequel certains points de l'ordre du jour seraient examinés. L'ordre du jour approuvé figure à l'Annexe 2.

### Questions soulevées par la neuvième réunion du Comité

3. Le Président a fait savoir que les questions soulevées à la dernière réunion du Comité avaient toutes été traitées. Comme demandé, le Secrétariat avait diffusé le règlement de procédure du Comité permanent après avoir modifié la Règle 6 pour tenir compte des changements survenus dans la composition du Comité qui avaient été décidés en application de la Résolution 3.7 (Genève, 1991). Le Comité a adopté les règles de procédure (document CMS/StC.10/3) sans autre amendement.

### Rapport sur les activités entre les réunions

#### a) Recrutement de nouvelles Parties

4. Le Président a fait rapport sur une mission à Washington entreprise par le Vice-Président et le Secrétariat du 9 au 13 janvier, mission qui a été couronnée de succès. Son but était de familiariser les autorités américaines et la communauté des ONG avec l'évolution récente de la CMS, afin de connaître leur point de vue sur une adhésion possible des Etats-Unis à la Convention et pour présenter des arguments décisifs sur les raisons pour lesquelles les

Etats-Unis devraient envisager leur adhésion. Des réunions ont eu lieu avec chacun des principaux ministères ayant un rapport avec les activités de la CMS (Affaires étrangères, Intérieur, Agriculture et Commerce), des représentants de divers comités du Congrès, des représentants des états concernant la pêche et la faune sauvage, ainsi que d'un certain nombre d'organisations non-gouvernementales. Le Secrétariat s'est félicité du rôle actif joué par M. George Furness du *Conservation Treaty Support Fund* de Washington dans l'organisation des réunions qui ont été suivies d'un déjeuner en l'honneur des hauts fonctionnaires hôtes de l'Ambassade de Grande Bretagne. Un communiqué de presse comportant des précisions sur la mission figure à l'Annexe 3 (en anglais seulement).

5. Dans l'ensemble, les arguments avancés pour une adhésion possible des Etats-Unis ont semblé bien acceptés et un certain nombre de personnes contactées ont indiqué que la mission était très opportune étant donné que les Etats-Unis étudient actuellement divers mécanismes en vue d'appliquer la Convention sur la diversité biologique dès qu'elle sera ratifiée. Parmi les questions soulevées susceptibles d'influencer toute décision des Etats-Unis d'adhérer à la CMS on relève la question sensible de la compétence entre le gouvernement fédéral et les états en matière de vie sauvage, et les efforts actuels pour revitaliser la *Western Hemisphere Convention* comme vecteur pour la conservation notamment des oiseaux migrateurs et autres espèces. Il a été décidé qu'il serait important de poursuivre les pourparlers exploratoires qui ont eu lieu à Washington par d'autres échanges avec les principaux intéressés, y compris les responsables des organismes des états et des provinces des États-Unis, du Canada et du Mexique concernés par la faune sauvage.

6. Pour ce qui est des Parties potentielles dans d'autres régions, le Secrétariat a fait savoir que les Philippines avaient déposé leur instrument de ratification et deviendraient Partie à compter du 1er février 1994. Le Coordinateur a noté qu'outre la République tchèque et le Kenya – tous deux mentionnés dans le document CMS/Stc.10/4 comme étant sur le point d'adhérer à la CMS – il y avait des signes positifs émanant de plusieurs autres pays et notamment des pays suivants: Autriche, Pologne, Slovaquie, Suisse, Tchad et Togo. Plusieurs autres non-Parties ont exprimé leur intention d'assister à la quatrième session de la Conférence des Parties. Le Président a fait observer que six nouvelles Parties avaient adhéré à la CMS depuis la dernière conférence en septembre 1991.

7. Le Représentant de l'Asie (Inde) a souligné l'importance, dans tout cas de recrutement, de contacter les organismes les plus associés aux travaux de la CMS et a estimé que l'UICN pourrait aider à déterminer les objectifs appropriés. Le Secrétariat a reconnu que les listes d'adresses établies à la suite des conférences importantes de Ramsar et de l'UICN pourraient fournir des correspondants précieux dans des pays dans lesquels des organismes gouvernementaux ou des personnes appropriés n'avaient pas été identifiés.

#### **b) Publicité et promotion**

8. Le Président a appelé l'attention sur les initiatives prises, l'année dernière, par le Secrétariat pour promouvoir plus vigoureusement la Convention. Il a félicité le Secrétariat pour ses travaux qui ont dû s'insérer dans un volume de travail de plus en plus important. Le Secrétariat a indiqué qu'un grand nombre de séminaires organisés en 1993 ont ouvert de nouveaux horizons à la Convention et se sont avérés utiles pour promouvoir la CMS dans des régions où, au auparavant, elle était peu connue. Outre les brochures que la CMS avait préparées en 1993 et qui ont reçu un accueil favorable, le Secrétariat espérait pouvoir produire à temps avec le patronage du PNUE une série d'affiches avant la conférence de juin 1994. Le Président a fait savoir qu'avec le Vice-Président et le Secrétariat il ferait un exposé le 18 janvier sur la CMS aux participants à l'Assemblée générale de l'UICN qui seraient intéressés. Les membres du Comité permanent ont été également encouragés à y assister.

9. Notant que la CMS avait été représentée par le Président à une réunion de la Commission Baleinière Internationale (sigle anglais : IWC) qui a eu lieu à Kyoto en 1993, le Représentant de l'Asie a demandé des précisions sur les positions prises par la CMS à cette réunion. Un certain nombre d'éléments se sont dégagés des débats. L'IWC n'avait pas sollicité le point de vue de la CMS sur le sanctuaire envisagé de l'Atlantique sud, lequel, a noté le Vice-Président, devrait tenir compte de la migration des baleines en question. Bien que la CMS n'ait pas exprimé un point de vue particulier en ce qui concerne les questions de l'IWC, on a souligné à la réunion de Kyoto que la CMS avait vraiment un rôle important à jouer pour la conservation des petits cétacés. En réponse à une suggestion du Brésil, le Coordinateur a appelé l'attention sur le fait que l'IWC prenait d'autres initiatives dans cette zone, le Secrétariat avait proposé que le Brésil envisage d'adhérer à la CMS afin de pouvoir traiter les problèmes des petits cétacés dans un cadre régional attribué par la Convention.

#### **c) Contributions au Fonds d'affectation spécial**

10. Le Comité a examiné la situation des contributions au Fonds d'affectation spécial, notant avec inquiétude que six Parties notamment n'avaient pas versé des montants importants pour 1993. Ce sont par ordre d'importance de la contribution non versée : l'Italie, l'Espagne, Israël, la Belgique, l'Union européenne et l'Argentine. Le Secrétariat a fait savoir à la réunion que le 7 janvier il avait été informé par le Secrétaire pour les Ressources naturelles et l'Environnement du Gouvernement argentin que des instructions avaient été données pour le versement immédiat de la contribution de l'Argentine. *(Le Secrétariat a reçu confirmation de la Commission des Communautés européennes, après la réunion, que la contribution de l'Union européenne serait versée en temps opportun et que celle de la Belgique avait été entièrement versée en janvier 1994).* Le Comité a recommandé que des lettres de rappel spéciales soient adressées aux Parties mentionnées ci-dessus et qu'il y avait lieu de faire confiance au PNUE pour continuer à envoyer des lettres à toutes les Parties pour leur rappeler que leurs contributions n'avaient pas encore été versées.

11. Le Représentant de l'Afrique (Niger) a demandé s'il ne serait pas utile pour des entretiens à l'échelon national entre fonctionnaires de l'Environnement et des Finances, que les demandes de paiement soient faites sous forme de facture (ou quelque chose de similaire) plutôt que sous forme de lettre comme c'est maintenant le cas. Ce point de vue a été partagé par un grand nombre de membres et d'observateurs. Le Comité a demandé au Secrétariat d'aborder cette question avec le PNUE.

#### **d) Conseil scientifique**

12. Etant donné qu'il n'y avait aucun rapport disponible du Président du Conseil scientifique, le Secrétariat a donné un aperçu des activités du Conseil depuis sa dernière réunion (Bonn, mai 1993). Il a été souligné que la composition du Conseil était maintenant presque complète, cinq Parties seulement n'ayant pas encore nommé d'expert : Bénin, Maroc, Nigeria, Somalie, Sri Lanka et Zaïre. Si on a estimé que la réunion précédente du Conseil avait été constructive, il reste encore beaucoup à faire avant la conférence de juin 1994 - notamment les dispositions à prendre pour le symposium sur les migrations animales, les activités de trois groupes de travail qui ont été créés et l'achèvement d'un document sur les obstacles artificiels aux migrations.

13. Le Président du Comité a appelé l'attention des participants à la réunion sur le fait que le Dr. Wim Wolff, Président du Conseil scientifique, avait informé le Secrétariat de son souhait de résigner ses fonctions de Président en raison d'un accroissement des tâches de son institut. Dans sa lettre du 7 janvier 1994, le Dr. Wolff a indiqué un certain nombre de scénarios possibles pour son départ, y compris la possibilité qu'il poursuive ses fonctions jusqu'à la fin de la réunion du Conseil scientifique en juin. Reconnaissant qu'il serait difficile d'avoir un successeur en place

avant la réunion de Nairobi et souhaitant éviter une vacance de la présidence après la conférence (qui se produirait si on faisait appel à un vote postal), le Comité a recommandé de prendre les mesures suivantes : il faudrait demander au Dr. Wolff d'assumer ses fonctions de Président jusqu'à la fin de la réunion. Entre temps, la vacance de la Présidence devrait être annoncée dans le but de susciter des propositions pour des candidats possibles et de procéder à une élection à Nairobi au moment de la cinquième réunion du Conseil. Le Comité a en outre recommandé qu'un poste de Vice-Président soit créé conformément aux délibérations du Conseil scientifique en mai 1993 et que ce poste soit rempli par une élection qui aurait lieu en juin 1994. Le Représentant de l'Asie a suggéré que, si le Président n'était pas en mesure d'assister à une réunion donnée, des dispositions devraient être prises pour que les dépenses causées par l'empêchement du Président et la nomination d'un Vice-Président soient imputées au Fonds d'affectation spécial.

#### **e) Autres activités**

14. Le Comité a examiné une liste des activités que le Secrétariat doit encore entreprendre jusqu'à la prochaine réunion de la Conférence des Parties, notant que les préparatifs nécessaires à la réunion auraient priorité, ce qui fait peser des contraintes sur d'autres activités.

#### **Accords de l'Article IV**

##### **a) Progrès dans la négociation/application des Accords de la CMS**

15. Le Représentant de l'Asie a demandé si une réunion pour examiner le Mémorandum d'Accord sur la grue de Sibérie (conclu en juin 1993) aurait lieu. Il a précisé que le Gouvernement indien mettrait à la disposition des délégués les installations nécessaires mais que leurs frais de voyage devraient être couverts par d'autres sources. Il a ajouté que des chercheurs des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et du Japon étaient déjà en Inde ou devraient y arriver prochainement, pour l'arrivée des grues qui effectuent leur migration annuelle vers le sud. Le Secrétariat a expliqué qu'il avait attendu que le Gouvernement indien signe le Mémorandum d'Accord avant de prendre des dispositions pour la réunion ou de rechercher un financement extérieur pour la participation des délégués. Le Représentant de l'Asie a exprimé l'espoir que l'Inde soit en mesure de le signer en temps opportun, avec toutefois des réserves qui seraient communiquées dans une note explicative aux autres Etats de l'aire de répartition. Le Comité a recommandé que l'atelier poursuive ses travaux afin de profiter de la présence des experts déjà en Inde et a laissé à la discrétion du Secrétariat la décision de faciliter la présence d'autres experts grâce à des fonds disponibles et, si possible, avec le soutien financier d'autres organisations.

16. Le Président a fait savoir (au nom du Ministère de l'Environnement du Royaume-Uni) que l'ACCORD sur les chauves-souris d'Europe, ayant obtenu le nombre exigé de ratifications, entrerait en vigueur le 16 janvier 1994. Il s'est félicité du fait qu'il y avait déjà 11 signataires à l'ACCORD. Les pays suivants : Autriche, Bulgarie, Pologne, République Tchèque et Ukraine seraient, pense-t-on, intéressés à adhérer à l'ACCORD. La France avait signé en décembre 1993, à la suite de la résolution d'un problème en suspens au sujet de la version française du texte de l'Accord. L'observateur représentant l'Union européenne a indiqué qu'il introduirait des procédures pour adhérer à l'ACCORD dès que ses directives en matière d'habitats et d'espèces seraient en place à la mi-1994. Le Représentant du Dépositaire (Allemagne) a annoncé qu'une réunion sur la conservation des chauves-souris en Europe centrale et orientale était prévue à Bonn en juillet 1994. Le Président a appelé l'attention des délégués sur le bulletin d'information *Eurobat Chat* préparé par le secrétariat de l'ACCORD et a fait circuler le troisième numéro qui venait d'être publié. Il a également rendu hommage au Portugal et aux organismes bénévoles pour leur soutien à l'ACCORD et pour le temps qu'ils ont consacré au

récent symposium sur les chauves-souris à Evora pour préparer les travaux de la première réunion des Parties à l'ACCORD. Il a ajouté que le Royaume-Uni envisageait d'accueillir la première réunion dans le courant de la première quinzaine de juin 1995, en application des dispositions prises lorsque l'ACCORD a été achevé, en 1991.

17. Le Comité a été informé qu'avec le dépôt récent d'un instrument d'approbation par le Danemark l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (sigle anglais : ASCOBANS) serait mis en vigueur le 29 mars 1994. L'observateur représentant l'Union européenne a précisé qu'elle entamerait bientôt la procédure de ratification. Le Président a fourni des précisions sur un programme de recherche pour la mer du Nord déjà convenu et qui devrait commencer ultérieurement, en 1994, programme qui été stimulé par la conclusion de l'accord. Une réunion officieuse de neuf Etats de l'aire de répartition (y compris tous les signataires existants) s'est tenue à Cambridge, Royaume-Uni, en octobre 1994. La Suède a offert d'accueillir la première réunion des Parties à Stockholm du 26 au 28 septembre 1994 et de fournir une aide pour que les délégués de pays en cours de transition économique ayant précisé leur intention d'adhérer à ASCOBANS puissent y participer. Des invitations officielles à la réunion seraient envoyées en mai par le Secrétariat du PNUE/CMS. Le Représentant du Dépositaire a demandé si le Secrétariat disposait de ressources suffisantes, étant donné toutes ses obligations, pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réunion. Le Secrétariat a noté que ses responsabilités à cet égard se limitaient avant tout à envoyer les invitations officielles et à aider le secrétariat intérimaire de l'accord à préparer les règles de procédure provisoires. Comme les dispositions pour la tenue de cette réunion étaient déjà bien avancées, il n'était pas question de la reporter.

18. Le Secrétariat a fait savoir que d'autres engagements l'avaient empêché de diffuser un projet révisé de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire (sigle anglais : ASCOMABS). La troisième session de la Conférence des Parties avait demandé avec une insistance toute particulière que les Etats de l'aire de répartition élaborent un tel Accord. Le Secrétariat a indiqué qu'il espérait être en mesure de préparer un projet révisé avant la quatrième session de la Conférence des Parties. Le Comité a estimé qu'il pourrait être utile pour les Etats de l'aire de répartition intéressés d'organiser un atelier sur ASCOMABS en marge de la conférence.

19. Le Coordinateur a fait un rapport sur les progrès accomplis au cours de ces derniers mois en ce qui concerne la mise au point de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie. Le projet de proposition avait été diffusé à la fin de 1993 auprès de tous les Etats de l'aire de répartition et d'autres organisations intéressées. Bien que l'Accord ait été diffusé auprès des Gouvernements, à la fois par les canaux diplomatiques et directement auprès des Ministères considérés comme compétents, il est devenu évident que les documents n'étaient pas tous parvenus aux fonctionnaires responsables. On envisage de tenir une réunion pour examiner l'Accord conjointement avec la quatrième session de la Conférence des Parties afin de profiter de la présence à Nairobi d'un grand nombre d'Etats de l'aire de répartition intéressés et de réduire les coûts. Le Secrétariat envisageait d'envoyer les invitations à la réunion à la fin du mois de mars et de diffuser un second projet de l'Accord après y avoir intégré les commentaires reçus à la fin du mois de février. Le Coordinateur a souligné que tous les travaux que cela implique font que le Secrétariat atteint la limite de ses ressources.

20. Le Représentant de l'Afrique a souligné que la réunion proposée pourrait être un échec si elle se tenait sans consultation adéquate - ce qui signifiait qu'il était nécessaire de prévoir un délai suffisant pour permettre aux Etats de l'aire de répartition d'étudier le texte et de le commenter et aussi d'en faire la synthèse. Puis un débat général a eu lieu sur ce à quoi il fallait s'attendre, d'un point de vue réaliste, de la réunion de Nairobi. Les délégués ont fait état de leur préoccupation au sujet de la faible participation possible d'Etats de l'aire de répartition non-Parties et des conséquences d'une tentative de conclure un Accord en juin au cours d'une

séance officielle de négociations. Au lieu de cette solution, il a été proposé qu'une série de séances moins officielles ait lieu à Nairobi afin de permettre aux Etats de l'aire de répartition d'examiner l'Accord et d'en débattre sur une base régionale, séances qui seraient suivies par une réunion combinée réunissant tous les Etats de l'aire de répartition. Cependant, le Coordinateur a estimé qu'un changement dans la nature de la réunion pourrait empêcher les Pays-Bas et l'Union européenne, qui doivent conjointement la parrainer, de fournir des crédits pour ladite réunion. Le Comité, qui a décidé que la question méritait plus ample considération, est convenu de revenir ultérieurement à ce point de l'ordre du jour.

21. Le Secrétariat a fait rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le projet d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie-Pacifique. Une réunion pour examiner cet Accord a eu lieu en marge de la Conférence Ramsar (Kushiro, juin 1993), mais dont la participation a été faible en raison de problèmes logistiques. Depuis, l'Accord avait reçu une priorité peu élevée par rapport aux autres obligations du Secrétariat. Le Vice-Président a souligné certains problèmes qui se posaient pour la mise au point de l'Accord : la Convention est peu connue dans la région, seuls quelques-uns des nombreux Etats de l'aire de répartition sur l'itinéraire de migration sont Parties à la CMS et beaucoup d'entre eux ont des législations compliquées. Il a indiqué qu'un atelier aurait lieu dans la région en 1994 pour examiner les questions concernant les oiseaux migrateurs du littoral et a estimé qu'il pourrait être utilisé pour mieux faire connaître la Convention et pour promouvoir son potentiel en tant que cadre pour la mise au point d'un Accord régional.

22. Le Coordinateur a informé le Comité que le Secrétariat avait mis au point un Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation pour le courlis à bec grêle, dont le nombre aurait décliné, estime-t-on, et serait environ de 100 individus seulement. Le projet de Mémoire d'Accord a été diffusé auprès des Etats de l'aire de répartition au début de janvier avec une demande de commentaires pour la mi-mars. On espère que le Mémoire d'Accord serait prêt pour signature au printemps.

23. L'observateur représentant l'Arabie Saoudite a fait savoir que la *National Commission for Wildlife Conservation and Development* (NCWCD) était sur le point de terminer un Accord attendu depuis longtemps sur l'outarde houbara et sur les efforts d'élevage en captivité de l'espèce en Arabie Saoudite. Une réunion de spécialiste de l'outarde avait eu lieu à Taïf en octobre 1993, réunion à laquelle participaient des experts d'autres Etats de l'aire de répartition. Le Représentant de l'Asie s'est félicité des initiatives pour assurer l'uniformité des mesures de conservation en faveur de cette espèce, notant qu'elle a une répartition limitée en Inde et qu'elle aurait, pense-t-on, décliné en nombre. Le Président a suggéré qu'il serait utile que l'Arabie Saoudite ait un projet de texte prêt pour la conférence de juin 1994 à Nairobi. Le Secrétariat a indiqué que seuls quelques-uns des rapports nationaux de situation qui avaient été demandés ont été reçus et qu'il serait envoyé d'autres rappels.

24. L'observateur représentant l'Uruguay a décrit deux projets régionaux réalisés en Amérique du sud par l'intermédiaire d'un réseau de chercheurs travaillant sur le terrain. Le premier de ces projets porte sur l'utilisation durable de populations sauvages de canards migrateurs en Argentine, au Brésil et en Uruguay en se concentrant sur les espèces suivantes : *Netta peposaca*, *Dendrocygna viduata*, *Dendrocygna bicolor* et *Anas georgica*. Le second projet concernant quatre pays : Argentine, Brésil, Chili et Uruguay porte sur la conservation du cygne à col noir (*Cygnus melanocoryphus*). Le Chili, qui coordonne le réseau, a accueilli une réunion en septembre/octobre 1993. L'Uruguay accueillera probablement la prochaine réunion. Le Président a estimé qu'il serait utile d'étudier la façon de lier plus étroitement le réseau aux activités des pays intéressés sous les auspices de la Convention de Bonn.

25. Le Comité a examiné ensuite le document CMS/StC.10/Inf.1 concernant une proposition pour un projet conjoint entre le Chili et l'Argentine en vue de la conservation de l'oie à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*). La proposition de projet avait été soumise par l'organisme chilien *Corporación Nacional Forestal*, assortie d'une demande de crédits à la CMS. Cette espèce, qui est très en danger, est inscrite à l'Annexe I de la Convention et a été choisie par le Conseil scientifique comme candidat à une action concertée pour la prochaine période triennale. Pour mettre en oeuvre le projet proposé, qui prévoit des enquêtes, la surveillance des zones de reproduction et d'hivernage ainsi que la mise au point d'une campagne de sensibilisation, on a proposé un budget de 15 400 dollars des Etats-Unis. Le Représentant du Dépositaire, appuyé par le Représentant de l'Asie, a approuvé le projet comme étant une initiative raisonnable et rentable. Le Comité a décidé que le financement total du projet devrait être assuré à partir du poste réservé à l'aide aux pays en développement du budget principal et il a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions contractuelles nécessaires.

#### **b) Directives pour des Accords à venir**

26. Le Coordinateur a fait part au Comité d'entretiens qui avaient eu lieu avec M. Cyrille de Klemm en 1993 selon lesquels ce dernier serait éventuellement disponible pour préparer des directives sur l'harmonisation des futurs Accords de la CMS, conformément à la recommandation de la troisième session de la Conférence des Parties (Genève, 1991). Le Coordinateur a fait savoir que les attributions pour une consultation de l'*Environmental Law Centre* de l'UICN devaient encore être mises au point et que M. de Klemm ne serait pas en mesure de commencer les travaux avant la fin du mois de janvier. Cependant, il a souligné qu'en dépit du fait que les directives officielles n'étaient pas encore adoptées, le Secrétariat avait déjà cherché à harmoniser dans la mesure du possible les dispositions de tous les Accords actuellement en cours de mise au point. Le Comité a confirmé la décision du Secrétariat de faire appel à M. de Klemm pour effectuer ce travail. Comme le Comité a été prié d'élaborer des directives au cours de la période triennale actuelle, il était nécessaire qu'elles soient terminées à la fin du mois d'avril pour diffusion à toutes les Parties (en anglais tout au moins) et pour examen lors de la réunion du Comité permanent précédant la conférence. Le contrat de consultant avec M. de Klemm prévoirait également une étude, du point de vue juridique, des commentaires reçus concernant l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie.

#### **Correction de textes de la Convention**

27. Le Représentant du Dépositaire a souligné que la solution des problèmes qui restent à résoudre en ce qui concerne les différentes versions du texte de la Convention dépendait des travaux du Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement allemand. Les corrections proposées pour la version française ont été diffusées pour commentaires et le Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement espagnol a été prié de confirmer les modifications proposées pour la version espagnole avant qu'elles ne soient également diffusées pour commentaires. Les versions arabe, chinoise et russe ont été révisées par les services linguistiques du Ministère des Affaires étrangères du Gouvernement allemand et seront adressées aux Etats intéressés. Enfin, la version allemande sera corrigée et publiée au Journal Officiel. Le Représentant du Dépositaire n'a pas été en mesure de confirmer que le Ministère des Affaires étrangères avait demandé au Secrétaire général des Nations Unies de suspendre la publication du texte officiel de la Convention jusqu'à ce que ces questions aient trouvé une solution.

#### **Etude des rapports de Parties sur l'application**

28. Le Secrétariat a fait savoir aux participants à la réunion qu'à ce jour seulement cinq rapports de Parties sur l'application de la Convention avaient été reçus (de l'Allemagne, de

l'Afrique du sud, de l'Arabie Saoudite, de la Guinée et de l'Uruguay). L'Article VI de la Convention exige que de tels rapports soient soumis au moins six mois avant la session de la Conférence des Parties - dans le cas présent, avant le 8 décembre 1993. Les rapports soumis à ce jour et tous les autres relatifs à la période triennale précédente serviront de base à une étude à inclure dans la Stratégie pour le futur développement de la Convention et pour des recommandations sur l'utilisation des rapports des Parties à soumettre par le Comité permanent à la quatrième session de la Conférence des Parties.

### **Dispositions pour la quatrième session de la Conférence des Parties**

29. Le Comité a accepté sans amendements les règles de procédure provisoires pour la quatrième session de la Conférence des Parties (document CMS/StC.10/10, Annexe 3) qui sont identiques en substance à celles de la session précédente, sauf qu'il a été créé un comité en moins. (La troisième session de la Conférence des Parties prévoyait la création d'un comité juridique pour traiter spécifiquement les questions relatives aux textes de la Convention.)

30. Le Comité a ensuite examiné le calendrier provisoire de la réunion pour lequel le Secrétariat avait préparé deux options en consultation avec le Président. La première option prévoyait une réunion de cinq jours avec des séances consécutives des Comités Administratif et Scientifique. Dans la seconde option les séances des Comités avaient lieu simultanément. Pour évaluer les deux possibilités, les principaux facteurs à prendre en considération étaient le temps nécessaire pour mener à bien les travaux de la conférence, la possibilité pour les petites délégations de participer pleinement et le coût - qui serait déterminé dans une large mesure par le nombre d'interprètes nécessaires. Le Vice-Président a noté que, si les séances du comité avaient lieu simultanément, beaucoup de petites délégations auraient des difficultés pour y participer pleinement. Le Représentant du Dépositaire a souligné le risque d'avoir des débats réouverts en séance plénière, des délégués n'ayant pas été en mesure d'assister à une des séances du Comité. Plusieurs participants ont estimé que, pour assurer une participation adéquate à cette réunion, les séances du Comité devraient être consécutives. Cependant, il a été également noté que si l'on faisait en sorte que deux personnes par délégation puissent participer à la cinquième session de la Conférence des Parties, cela permettrait aux séances du Comité de se dérouler simultanément.

31. Le Président a souligné le fait qu'il serait essentiel pour les Présidents de chaque comité de diriger les séances en tant que séances de comité et non comme des extensions de la plénière. Il a suggéré que les travaux des Comités commencent plus tôt dans le calendrier et qu'il serait nécessaire d'établir des groupes de travail pour traiter certaines questions, telles que le document de la CMS sur la stratégie et le budget. Comme il y aurait beaucoup plus de propositions pour amendements des Annexes à examiner que dans les sessions précédentes de la Conférence, le Comité a noté qu'il serait essentiel pour le Conseil scientifique de les examiner soigneusement auparavant. La tâche principale de la Conférence serait alors de confirmer les recommandations du Conseil et d'aborder les propositions pour lesquelles un consensus n'a pas pu être atteint dans les délibérations du Conseil.

32. Après avoir examiné tous les arguments, le Comité a estimé que la session de la Conférence des Parties devrait se dérouler en séances consécutives compte tenu des mesures nécessaires pour calmer les inquiétudes concernant les contraintes temporels. Le Vice-Président a suggéré que l'organisation de la réunion soit considérée comme une expérience et que, à la suite de cette réunion, le Secrétariat prépare un rapport sur le bilan de son fonctionnement pour qu'il fasse l'objet d'un examen de la part du Comité permanent. Enfin, le Président a demandé aux membres de rechercher sans tarder les personnes susceptibles de servir en qualité de membres du Bureau de la réunion.



33. Ensuite, le Comité a abordé la question du Symposium sur les migrations animales qui doit avoir lieu le 6 juin 1994, immédiatement avant la conférence. Au cours de ses réunions précédentes, le Comité avait décidé que l'organisation du symposium, d'abord proposé à la troisième session de la Conférence des Parties, devrait se poursuivre sous la direction du Président du Conseil scientifique assisté du Dr. Gérard Boere des Pays Bas. Cependant, depuis, des préoccupations avaient été exprimées par le Président et le Secrétariat au sujet du manque apparent de progrès dans la mise au point d'un programme et la recherche d'orateurs. En pesant le pour et le contre, le Comité a décidé de continuer à apporter son soutien à l'idée de tenir un symposium comme moyen d'améliorer la sensibilité des populations à ce sujet et de promouvoir la CMS, mais a estimé que des mesures supplémentaires devraient être prises pour assurer son succès. Il a été estimé essentiel d'obtenir un appui local pour promouvoir le symposium auprès des ONG et autres organismes basés à Nairobi et pour aider le siège du PNUE en ce qui concerne les dispositions logistiques. Le Secrétariat avait trouvé une personne qui était disposée à effectuer ce travail ainsi que les préparations pour l'exposition qui y était associée dans le cadre d'un petit contrat de consultant. Le Comité a été d'accord avec les dispositions qui ont été proposées, notant qu'il serait important pour chacune des parties intéressées - notamment, le Président du Conseil scientifique, le consultant, le PNUE etc. - d'avoir des responsabilités clairement définies. Le Vice-Président, appuyé par le Représentant de l'Asie, a proposé que des dispositions soient prises pour s'assurer les services d'un orateur afin de parler des tortues marines et a offert d'en recruter un aux frais de l'Australie.

34. Le Comité a examiné les moyens de faciliter la présence de délégués de pays en développement aux réunions prévues pour juin 1994. Le Secrétariat a rappelé au Comité que les Gouvernements allemand et néerlandais avaient tous deux indiqué leur intention de verser des contributions volontaires pour couvrir les frais de la tenue de la session de la Conférence des Parties à Nairobi. Le Représentant du Dépositaire a fait savoir à nouveau que 60 000 DM étaient disponibles à cet effet. Le Représentant de l'Europe (Royaume-Uni) a suggéré que le Secrétariat envoie une lettre aux Parties, comme cela avait été fait avant la dernière conférence, pour solliciter une aide supplémentaire pour les pays en développement.

35. Le Secrétariat a souligné un certain nombre de problèmes qui devraient faire l'objet d'un examen : (1) il y a eu plusieurs demandes émanant de non-Parties d'aide financière pour leur permettre d'assister à la conférence en qualité d'observateurs ; (2) la Conférence des Parties avait accepté à sa troisième session (Genève, 1991) que les experts nommés au Conseil scientifique par la Conférence soient habilités à assister aux réunions de la Conférence, mais n'avait pas spécifié si le budget de la CMS devait ou non couvrir leurs dépenses ; (3) il pourrait être avantageux pour les délégués qui prendront part à une des réunions prévues pour juin de rester et de participer à une réunion ultérieure (soit de la Conférence des Parties, soit de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie).

36. Le Comité a décidé que les demandes des pays en développement non-Parties pour une aide financière de la CMS afin d'assister à la conférence pourraient être examinées par le Secrétariat si des crédits étaient encore disponibles après que toutes les demandes des Parties à la Convention aient été satisfaites. Le Comité a décidé qu'étant donné les décisions prises pour faciliter la participation de petites délégations à la conférence, des crédits provenant du budget de la CMS ne devraient pas être attribués à des Conseillers scientifiques pour leur permettre également d'assister à la conférence. L'aide financière serait limitée aux frais de voyage et de subsistance journalière pendant leur séjour à Nairobi pour assister à la réunion du Conseil scientifique et du Symposium sur les migrations animales. Cependant, tous les Conseillers scientifiques seront libres de rester à leurs propres frais pour assister à la conférence en qualité de membres de délégations nationales ou d'organisations autorisées. A titre exceptionnel, le Comité a décidé que les quatre Conseillers scientifiques nommés par la Conférence seraient habilités, à leur demande, à bénéficier d'un financement sur le budget de

la CMS s'ils choisissaient de rester pour la session de la Conférence des Parties (et, le cas échéant, à la réunion de l'AEWA) et pourvu qu'ils soient disposés à aider le Secrétariat en organisant et en présidant, par exemple, des réunions de groupes de travail, etc..

### **Propositions pour les résolutions de la conférence et amendements aux Annexes de la CMS**

37. Le Comité a déterminé succinctement les résolutions qu'il était nécessaire de préparer pour la prochaine session de la Conférence des Parties, à part les résolutions habituelles sur les questions administratives. Parmi celles qui avaient déjà été retenues il y avait les résolutions concernant la définition de l'expression "en danger" dans le contexte de la CMS, les directives sur l'harmonisation des futurs Accords et l'utilisation de rapports-cadres des Parties. En outre, il y aurait probablement des résolutions provenant du document sur la stratégie de la CMS. Le Président a noté que la Conférence pourrait aussi souhaiter examiner une recommandation concernant les cormorans qui font actuellement l'objet d'entretiens avec le Danemark. Le Représentant du Dépositaire a indiqué que l'Allemagne prépare actuellement une résolution, sous réserve de son approbation par l'Union européenne, concernant la préparation des plans de gestion pour les espèces de l'Annexe II. Le Comité a conclu que la responsabilité de la préparation de la plupart des résolutions qui seront soumises à l'examen lors de la conférence incombait au Secrétariat.

38. Le Secrétariat a informé le Comité des propositions visant à amender les Annexes de la Convention que les Parties avaient soumises à la date limite du 8 janvier 1994. Les Propositions prévoyaient l'adjonction de trois espèces ou populations à l'Annexe I, à savoir : l'oryx algazelle (*Oryx dammah*), par la France ; le canard à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), par l'Espagne ; la population de l'Europe centrale de la grande outarde (*Otis tarda*), par la Hongrie. Le Royaume-Uni avait soumis une proposition pour ajouter la chauve-souris à queue libre d'Europe (*Tadarida teniotis*) à l'Annexe II et l'Allemagne avait proposé l'adjonction de 92 espèces, sous-espèces ou populations d'oiseaux d'eau à l'Annexe II. (Un certain nombre de propositions soumises par l'Australie ont été retirées ultérieurement pour de plus amples consultations.)

39. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le fait que la traduction de toutes les propositions dans les langues de travail de la Conférence coûteraient environ 30 000 dollars des Etats-Unis, la plupart des frais provenant des 92 propositions concernant les oiseaux d'eau. Le Comité a noté le souhait d'avoir au moins des résumés de toutes les propositions en anglais, espagnol et français. Il a rappelé que la troisième session de la Conférence des Parties avait accepté d'examiner des propositions soumises seulement dans la langue originale en raison de la difficulté logistique d'obtenir les traductions à temps. Le Comité a également tenu compte du fait que les propositions relatives à l'adjonction des espèces à l'Annexe I avaient un caractère différent de celles concernant l'Annexe II étant donné que leur inclusion dans l'Annexe I implique certaines obligations pour les Etats de l'aire de répartition intéressés.

40. Considérant tout ce qui précède, le Comité a décidé de prendre les dispositions suivantes : chacune des propositions pour une seule espèce (à savoir les trois concernant l'Annexe I plus la seule concernant les chauves-souris à queue libre d'Europe) devrait être traduite dans les autres langues de travail de la Conférence. Les pays proposant des "blocs" de propositions pour plusieurs espèces (à savoir l'Allemagne et, en son temps, l'Australie) devraient préparer des résumés que le Secrétariat ferait traduire dans d'autres langues. Entre temps, le Secrétariat demanderait à l'Union européenne et à la France, comme un service à la Conférence, si elles seraient ou non en mesure d'aider à la traduction de quelques-unes au moins des propositions concernant les oiseaux d'eau.

## **Examen du budget et des ressources de la Convention**

41. Le Comité a examiné les montants programmés dans le budget préparé par le Secrétariat pour 1994 (document CMS/StC.10/7). Conscient du volume de travail du Secrétariat avant la Conférence, le Comité a décidé qu'il devrait avoir la possibilité de recruter un secrétaire supplémentaire à temps partiel et, si le volume de travail le justifie, un consultant à court terme. Le Secrétariat a précisé que le poste d'un secrétaire à temps partiel sous contrat pourrait être imputé au poste budgétaire 1322.

42. Le Représentant de l'Amérique et des Caraïbes (Panama) a souligné le fait que le manque d'interprétation simultanée aux réunions du Comité permanent ne permettait pas à certains membres de participer pleinement à leurs travaux. Il a noté que le même problème se posait à la CITES et qu'il créerait un empêchement pour d'autres pays qui souhaitent adhérer à la CMS et participer pleinement à son action. Il a proposé que ce service soit fourni à partir des économies réalisées dans d'autres domaines. Le Représentant de l'Afrique a approuvé ce point de vue qui a recueilli la sympathie de l'ensemble du Comité. Le Représentant du Dépositaire a fait remarquer que, dans le passé, l'Allemagne avait offert de faire assurer l'interprétation simultanée pour les réunions du Comité permanent si elles avaient lieu à Bonn et a précisé qu'elle était prête à le faire dans l'avenir si le Comité le souhaitait. Le Comité a estimé que cette solution permettrait de résoudre le problème et que, sauf circonstances exceptionnelles, il devrait se réunir à Bonn pour profiter de l'offre du Gouvernement allemand.

43. Le Secrétariat a présenté le projet de résolution sur les questions financières et budgétaires qu'il avait préparé pour que le Comité en prenne connaissance avant sa diffusion auprès de toutes les Parties, le 10 mars 1994, conformément aux attributions du Fonds d'affectation spécial de la CMS. Dans le laps de temps limité disponible pour les débats avant la clôture de la séance du jour, le Vice-Président a soulevé pour examen un certain nombre de points. Premièrement, comme le budget pour la période triennale prévoit une augmentation relativement importante des souscriptions il devrait être associé plus étroitement au document sur la stratégie de la CMS afin de justifier clairement l'augmentation proposée des dépenses. Deuxièmement, il serait utile qu'un certain nombre d'autres solutions budgétaires soient proposées afin de fournir aux Parties une série d'options pour faire leur choix. Le Président a vigoureusement approuvé ce point de vue. Il a été décidé que le Secrétariat remanierait la proposition budgétaire compte tenu de ce qui précède et qu'il la diffuserait afin que le Comité l'examine avant la reprise de la réunion la semaine suivante. La seconde partie du document sur la stratégie de la CMS serait également diffusée au cours de la semaine. Comme il n'y avait pas d'autres points à examiner, le Président a ajourné la réunion et invité les participants à se réunir à nouveau le 24 janvier 1994.

## **Progrès accomplis concernant la négociation/application des Accords de la CMS (suite)**

44. Le Comité a tenu sa dernière séance le soir du 24 janvier. Etaient présents les membres et les observateurs des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Inde, Royaume-Uni, Union européenne et Uruguay. Le Comité a abordé à nouveau une question encore non résolue au cours des séances précédentes et concernant l'organisation d'une réunion ayant trait à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie qui doit avoir lieu conjointement avec la conférence de juin 1994. Le Coordinateur a confirmé que l'Union européenne s'était engagée à verser 96 000 ECU (environ 108 000 dollars des Etats-Unis) en faveur des activités de l'AEWA et que les Pays-Bas participeraient pour une somme de 100 000 florins (environ 52 000 dollars des Etats-Unis) aux frais de la tenue d'une réunion intergouvernementale pour examiner l'Accord. Le Comité a décidé qu'en outre, le Fonds d'affectation spécial de la CMS pourrait être utilisé pour couvrir si nécessaire des dépenses afférentes à la réunion pour un maximum de 100 000 dollars des Etats-Unis, y compris le financement de la participation de délégués de pays en développement.

## Document sur la Stratégie pour le futur développement de la CMS

45. Le Comité a décidé d'examiner la Stratégie pour le futur développement de la Convention et de revenir ensuite au budget proposé pour la période triennale 1995-1997. Il n'y a eu aucun commentaire sur la Partie I de la Stratégie qui contient essentiellement des renseignements factuels. La réunion a examiné ensuite des commentaires généraux sur la Partie II avant de se concentrer sur chacune des mesures soulignées au début de chaque chapitre. Les points fonctionnels qui ont été soulevés sont les suivants :

- le lien entre la CMS (convention orientée vers les espèces), le Fonds pour l'environnement mondial (sigle anglais : GEF) et la Convention sur la biodiversité - ces deux organismes orientés vers l'habitat - devrait être mis en évidence en soulignant le fait que, par leur nature même, les espèces migratrices établissent un lien entre les écosystèmes dans différents lieux géographiques ; leur conservation dépend de la reconnaissance de cette évidente relation ;
- les références à des besoins budgétaires spécifiques ne devraient pas figurer dans le document sur la stratégie lui-même mais plutôt dans les documents budgétaires associés présentés à la Conférence ;
- les arguments soulignant la nécessité d'étendre la composition de la Convention devraient être encore plus développés ;
- référence devrait être faite à la Résolution 3.1 (Genève, 1991) qui demande aux Parties qui proposent l'inscription d'espèces à l'Annexe II de prendre l'initiative de mettre au point des Accords pour ces espèces ;
- si les Parties devaient être encouragées à inscrire les espèces à l'Annexe I lorsque leur état de conservation justifie leur inclusion, un examen des espèces actuellement inscrites à l'Annexe I ne devrait pas constituer une priorité élevée du Conseil scientifique mais son examen devrait porter essentiellement sur les espèces de l'Annexe II ;
- certains membres ont manifesté des réticences en ce qui concerne la proposition en vue de la création d'un Fonds pour la conservation des espèces migratrices établi sur le modèle de celui de la Convention Ramsar sur les zones humides et ont recommandé que les références à un fonds distinct soient supprimées. Cependant il y a eu un soutien de principe en faveur d'un mécanisme de financement pour des projets catalyseurs de conservation dans les pays en développement. On a suggéré que ceci pourrait être fait en utilisant les postes de dépenses appropriés du budget principal comme c'est maintenant le cas, mesures auxquelles viendraient s'ajouter des contributions volontaires et les souscriptions des Parties qui adhèrent à la Convention, entre les sessions ;
- la relation entre la CMS et le GEF devrait être conçue selon le principe d'un financement d'encouragement provenant du GEF pour des activités concernant la conservation des espèces migratrices dans les Etats membres de la Convention sur la biodiversité comme moyen d'aider les Etats à remplir leurs obligations dans le cadre de la CMS ;
- le concept général consistant à concentrer les secrétariats d'Accords dans les régions intéressées devrait apparaître dans la stratégie. Les précisions sur le potentiel pour une "Unité chargée des Accords européens" attachée au Secrétariat de la Convention mais financée par les Parties adhérant à chaque Accord devraient être transférées sur une annexe ; et

- Le Comité a estimé qu'il n'était pas nécessaire que le Conseil scientifique se réunisse plus souvent qu'actuellement (à savoir une fois entre les sessions) surtout si davantage de travaux du Conseil sont effectués dans des groupes de travail plus petits.

Ces commentaires et d'autres plus spécifiques figureront dans la version finale du document sur la stratégie qui sera diffusé auprès de toutes les Parties avant la conférence.

### **Examen du budget et des ressources de la Convention (suite)**

46. Le Président a commencé l'examen du budget proposé pour la période triennale 1995-1997 en soulignant le fait que le Secrétariat avait un très important volume de travail et que le personnel professionnel avait été considérablement surchargé. Le Comité a ensuite examiné trois options de budget préparées par le Secrétariat. Elles diffèrent essentiellement par l'échelonnement du recrutement du personnel professionnel supplémentaire. La première option prévoit le recrutement d'un fonctionnaire chargé des Accords en plus d'un fonctionnaire chargé des questions scientifiques et d'un fonctionnaire chargé de l'information. Dans les seconde et troisième options, seuls, les deux derniers postes seraient créés et le budget serait diminué dans certains domaines. Pour toutes les options présentées, on a proposé qu'une portion du Fonds d'affectation spécial de la CMS soit prélevée afin de compenser partiellement l'augmentation des contributions au Fonds d'affectation spécial, qui serait la conséquence de l'adoption d'un budget plus important pour la période triennale.

47. Le Représentant du Dépositaire a proposé que le budget prévoit la création de trois nouveaux postes professionnels pour 1995, comme suggéré par le Secrétariat, en permettant que le recrutement pour un poste soit reporté à la mi-1995 lorsque le détachement actuel d'un scientifique par le Gouvernement allemand viendra à expiration. Il a proposé qu'un fonctionnaire chargé des Accords soit responsable de la poursuite des projets d'Accords existants et de l'élaboration de nouveaux plutôt que de fournir des services de secrétariat aux Accords européens déjà conclus. Le Vice-Président a estimé que plutôt que de pourvoir toute la dotation des trois postes au cours de la première année de la période triennale, la proposition de budget devrait viser à pourvoir l'ensemble des postes la dernière année de cette période (1997). Le Président et le Représentant de l'Asie n'ont pas été convaincus et ont insisté sur le fait que si les options décrites ci-dessus étaient présentées, une troisième option prévoyant la création de deux postes seulement devrait l'être également.

48. Après une discussion approfondie des diverses options, le Comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- notant le solde favorable du Fonds d'affectation spécial de la CMS, dû partiellement aux contributions versées par de nouvelles Parties, le Comité a décidé en principe que l'augmentation prévue des contributions des Parties pour la période triennale 1995-1997 devrait être atténuée en utilisant une partie des fonds accumulés au Fonds d'affectation spécial de la CMS ;
- le Comité a estimé que la justification des augmentations proposées dans le budget devrait découler du document sur la stratégie de la CMS et des mesures particulières qui en sont la conséquence. Le Comité a approuvé la suggestion du Président selon laquelle il faudrait attribuer des priorités aux activités afin d'indiquer clairement celles qui sont essentielles pour promouvoir les objectifs de la Convention (ce qui fut fait pendant la réunion et les résultats figureront dans la version révisée) ;

- le Secrétariat devrait revoir les documents budgétaires compte tenu des débats qui ont eu lieu afin de présenter trois options qui feront l'objet d'un examen de la part de la Conférence des Parties : l'option 1 prévoirait le recrutement total des fonctionnaires professionnels supplémentaires en 1995, soit trois personnes ; l'option 2 prévoirait un recrutement total du personnel échelonné pendant la période triennale ; l'option 3 prévoirait seulement le recrutement de deux nouveaux fonctionnaires professionnels en 1995.

49. En plus des postes mentionnés ci-dessus qui seraient financés par le budget principal, le Comité a décidé de demander au PNUE d'affecter au Secrétariat un fonctionnaire de l'administration, et pour que ce poste soit financé par une partie des 13% des frais d'administration actuellement prélevés par le PNUE sur le Fonds d'affectation spécial de la CMS. Le Comité a pensé que les charges des frais d'administrations du PNUE étaient suffisamment élevées pour permettre à un fonctionnaire professionnel de se consacrer exclusivement au Secrétariat du PNUE/CMS, ce qui permettrait au personnel de Bonn de consacrer plus de temps aux activités du programme et de réduire l'importance des travaux administratifs à effectuer au siège du PNUE en ce qui concerne la CMS. Il a fait observer qu'il existait un précédent pour de telles dispositions tout au moins dans un autre secrétariat administré par le PNUE. Notant le montant nettement plus élevé des frais administratifs prévus pour 1997, le Comité a décidé de demander que le poste d'Assistant financier/Secrétaire soit également financé à partir des frais d'administration du Fonds d'affectation spécial du PNUE/CMS à partir de l'année précitée. Le Comité a estimé que le Président devait écrire au Directeur exécutif du PNUE pour lui demander la fourniture d'un appui administratif direct au Secrétariat.

#### **Date et lieu de la prochaine réunion du Comité**

50. Il a été décidé que le Comité se réunirait la prochaine fois à Nairobi pour une courte séance qui aura lieu l'après-midi du 6 juin, immédiatement avant le commencement de la quatrième session de la Conférence des Parties.

#### **Clôture de la réunion**

51. Aucune autre question n'étant à aborder, le Président a remercié les participants et le Secrétariat pour leur contribution et a déclaré que la réunion était close.

## Liste des participants

Président :	Royaume-Uni (Europe)	M. Robert Hepwerth M. Michael Ford
Vice-Président :	Australie (Océanie)	M. Peter Bridgewater
Membres :	Niger (Afrique)	M. Elhadji Maman Saadou
	Inde (Asie)	M. S.C. Dey
	Panama (Amérique et Caraïbes)	M. Dimas M. Botello
	Allemagne (Dépositaire)	M. Gerhard Emonds M. Horst Korn M. K-G. Kolodziejcok (à temps partiel)
Observateurs :	Argentine	Mme. Victoria Lichtschein M. Pablo Canevari (à temps partiel)
	Union européenne	M. Claus Stuffman
	Arabie Saoudite	M. Hassan M. Felenban Mr Abdulaziz Abuzinada (à temps partiel)
	Uruguay	M. Jorge Muis Cravino M. Roberto M. Cal (à temps partiel)
Secrétariat :	Coordinateur	M. Arnulf Müller-Helmbrecht
	Administrateur de programme	M. Douglas Hykle

---

Des excuses ont été adressées par les Parties non-membres suivantes : Afrique du sud, Egypte, Espagne, France, Pays-Bas, Suède et Tunisie.

## Dixième réunion du Comité permanent de la CMS

16-17 janvier 1994, Buenos Aires

### Ordre du jour provisoire

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions découlant de la dernière réunion de Comité (février 1993)
4. Rapport sur les activités entre les réunions
  - a) Recrutement de nouvelles Parties
  - b) Publicité et promotion
  - c) Contributions au Fonds d'affectation spéciale
  - d) Conseil scientifique
  - e) Questions diverses
5. Accords de l'Article IV
  - a) Progrès accomplis dans la négociation/l'application des Accords de la CMS
  - b) Directives pour de futurs Accords
6. Correction des textes de la Convention
7. Analyse des rapports des Parties sur la mise en oeuvre
8. Dispositions pour la Quatrième session de la Conférence des Parties
9. Propositions concernant des résolutions de la Conférence et des amendements aux Annexes de la CMS
10. Examen du budget et des ressources de la CMS
11. Document concernant la stratégie sur le futur développement de la CMS
12. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité
13. Questions diverses



# CONVENTION ON THE CONSERVATION OF MIGRATORY SPECIES OF WILD ANIMALS (CMS)



Secretariat provided by UNEP in Bonn, Germany

## **DOOR OPEN FOR U.S. TO JOIN MIGRATORY SPECIES CONVENTION**

A delegation from the UN Convention on the Conservation of Migratory Species (CMS) today completed 3 days of intensive discussions in Washington. The objective of the 4-person mission was to persuade the US Government to join the worldwide convention, which already has 43 parties.

CMS aims to conserve all threatened species of migratory wild animals on land, sea and air. It operates through a series of individually-tailored species-related Agreements between the countries concerned with that species. Two agreements covering bats and small cetaceans (dolphins and other small whales) are about to come into force in Europe. Several other agreements are in the pipeline. The mission stressed that CMS could help the US to fulfil its responsibilities towards migrating species under the Biodiversity Convention - signed by the US Administration last year.

At a lunch with top administration officials today, the leader of the delegation, Mr Robert Hepworth of the UK, current chairman of the Convention Standing Committee, emphasised 4 key arguments which would support US accession to CMS - to help implement the Biodiversity Convention ; to develop regional agreements for small cetaceans and sea turtles; to exchange knowledge and share the costs of wildlife research; and further to enhance the US' reputation in the field of global environmental protection. At the end of the mission Mr Hepworth and his colleagues expressed satisfaction with the positive response they had obtained, particularly from the key Administration officials. "The door to US membership is now open" said Mr Hepworth.

One group of animals being covered by CMS are dolphins and porpoises . At the last Conference of CMS Parties in Geneva, 28 small cetaceans were included on Appendix II of the Convention. This identifies them as particularly suitable species for regional agreements under the Convention, which are designed to meet local conservation requirements. Sweden led the way in finalising the first such Agreement for the Conservation of Small Cetaceans of the Baltic and North Seas ("**ASCOBANS**") which was opened for signature at the United Nations in New York in March 1992. The Agreement will come into force on 29 March 1994. A second agreement covering small whales in the Mediterranean and Black Seas is under negotiation. The mission stressed the potential for similar agreements to cover the numerous threats to small cetaceans in the Americas - including by-catch and pollution.

Plans are also well advanced for an ambitious agreement to conserve and manage migratory waterbirds in the African-Eurasian region. Another is being developed for Asian and Australasian waterfowl. There is obvious potential for another waterbird agreement in the Americas.

During their visit the delegation held meetings with the Director of the US Fish and Wildlife Service, Ms Mollie Beattie and with key officials in the Departments of Interior, State Agriculture (Forest Service) and Commerce (Marine Fisheries Service). There were also detailed discussions with the American NGOs including the World Wildlife Fund, Greenpeace, the Nature Conservancy and the National Fish and Wildlife Foundation. The delegation also met a representative of the International Association of Fish and Wildlife Agencies who represent state interests whose support is needed. In addition there were 3 constructive sessions with officials from the House and Senate Environment and Foreign Affairs Committees.

The CMS Secretariat and other members of the delegation will be following up the visit and responding to points raised, including the need to clarify the effect of accession on state as well as federal responsibilities for wildlife.

#### NOTES FOR EDITORS

The CMS Mission consisted of

Robert HEPWORTH Chairman of the Standing Committee of the Convention and Head of Global Wildlife Division, Department of the Environment, UK

Dr Peter BRIDGEWATER Vice-Chairman of the Standing Committee, Chief Executive of the Australian Nature Conservation Agency

Arnulf MUELLER HELMBRECHT (UNEP), Co-ordinator of the CMS Secretariat

Douglas HYKLE (UNEP), Deputy Co-ordinator, CMS Secretariat

The Mission's programme in Washington was arranged by George FURNESS, President of the Conservation Treaty Support Fund (Tel 301 654 3150, 301 657 3718 fax 301 652 6390)

#### FURTHER ENQUIRIES TO

**UNEP/CMS Secretariat**  
**Mallwitzstrasse 1-3**  
**D-53129 BONN Germany**

**Tel (49 228) 954 3501/2/3/4**  
**Fax (49 228) 954 3500**